

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 08 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le premier avril deux mille quatorze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (15) : M. Didier GUILBAULT, M. Jean-Charles CARRÉ, Mme Chantal PERIN-BESNARD, M. Thierry BENOIST, M. Jean-Michel CASSAGNE, M. Roger AUPETIT, M. Bruno BRETAUD, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. Marc LETANNEAUX, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PACHET, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Madame MEYER Sabrina a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

1. Compte de Gestion 2013 – 037 210 021/2014 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Compte Administratif 2013 – 037 210 022/2014 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le compte administratif 2013 présente les résultats suivants :
Considérant que le compte de gestion présente les mêmes résultats,

Solde d'exécution section de fonctionnement	+ 214 558,71
Solde d'exécution section d'investissement	- 112 522,01
SOLDE D'EXECUTION	+ 102 036,70

Le Conseil Municipal,
Sous la Présidence de M. Jean-Charles CARRÉ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2013.

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – 037 210 023/2014 :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

107425.03

107425.03

RESULTAT DE L'EXERCICE :

EXCEDENT	107133.68
Résultat cumulé au 31/12/2013	214558.71
A.EXCEDENT AU 31/12/2013	214558.71
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	112522.01
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	102036.70
B.DEFICIT AU 31/12/2013	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4. Taux d'imposition des taxes directes locales 2014 – 037 210 024/2014 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2014, comme suit :
- Taxe d'habitation : 7,36 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,33 %
- Taxe foncière (non bâti) : 50,34 %

Tels qu'ils figurent sur l'état n° 1259.

Les taux adoptés augmenteront de 0,50 % le produit attendu par la commune.

5. Budget Primitif 2014 – 037 210 025/2014 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter le Budget Primitif 2014 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2014 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	656 985.79	656 985.76
Section Investissement	252 022.01	252 022.01
TOTAL	909 007.77	909 007.77

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 25.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 14 Avril 2014

La Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT